FERNAND, LA PIERRE ET LA RGE : DOMMAGE COLLATERAL OU PROCESSUS HISTORIQUE ?

Un fait divers récent est passé inaperçu dans la presse écrite, télévisée ou twitée.
Un fait divers qui ne parle qu'à quelques uns, en réjouit d'autres et laisse indifférente la grande majorité.

Un fait divers qui marque assez fortement notre actualité architecturale engagée dans un processus contemporain qui lui échappe de plus en plus comme la machine économique tourne avec quelques longueurs d'avance – avance qui n'a rien de positif soyons-en persuadés – sur les décisions politiques et la régulation de la chose publique par l'Etat (les Etats) « souverain(s) ».

Un petit fait divers qui illustre très précisément les forces en présence dans notre univers architectural, intéresse l'intérêt public et la fabrique de la ville.

Un fait divers qui pointe les catastrophes écologiques que le souci du développement durable, ou plus précisément des économies d'énergies assorties d'un déficit de culture architecturale et d'une inflation de servilité aux normes qui écrasent tout, peut produire de façon irréversible.

La réversibilité des interventions contemporaines sur les bâtiments anciens inscrits, classés ou dignes d'intérêt architectural avéré, instituée « Charte de Venise », permet d'adapter aux conditions de vie actuelles les bâtiments que l'Histoire nous a livrés en laissant la possibilité, à tout moment de l'histoire en marche, de retrouver les états antérieurs, les travaux d'aujourd'hui ou de demain étant réalisés de façon « réversible ».
Il s'agit bien de permettre à l'histoire de marquer de traces non indélébiles les bâtiments remarquables sans « gommer » ni supprimer les traces de l'histoire qui ont marqué en leur temps la singularité de leurs architectures…

La Charte de Venise fut énoncée bien après la « tabula rasa » des CIAM qui voyaient la convention et les conventions corseter l'architecture que l'invention du béton armé couplé aux débuts du mouvement moderne ont pu libérer de l'orthodoxie des portées courtes ayant rythmé les travées de façades depuis l'antiquité, car notamment calées sur la résistance des matériaux…

Le XXe siècle a entériné le souci de la préservation des monuments historiques officialisé par Mérimée au XIXe alors que celui de la culture moderne a lancé un processus libérateur du plan, des formes et des styles…

Mais voilà qu'une époque de ténèbres commence à recouvrir ce patrimoine du XXe siècle que le mouvement moderne nous a offert.

Fernand Pouillon a construit quelques milliers de mètres carrés de logements sociaux en moins de vingt cinq ans pendant les trente glorieuses. Beaucoup ont été réalisés en pierre avec une poésie qui emprunte au rationalisme ses rythmes et ses récurrences.

Le complexe et il s'agit bien d'un conflit qui campe sous ce nom, le complexe ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) s'est développé en phase avec les RT : RT 2005, RT 2012, … comme solution incontournable pour la réhabilitation des milliers de mètres carrés de logements construits dans les années 50, 60 et 70, qualifiés de « passoires thermiques » dans les diagnostics énergétiques.

Un programme de logements construit par Fernand Pouillon sur la rocade sud d'Avignon, près de la route de Tarascon, pierre et béton, vient d'être rhabillé en ITE qui masque soigneusement les modénatures et les matériaux – pierre et béton – du projet…

Personne ne l'a vu à temps, c'est-à-dire avant que le manteau ne soit cousu à même la peau. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir ?

Pouillon doit-il être effacé dans ses œuvres au prétexte de non conformité thermique ?

Faudra-t-il isoler par l'extérieur les palais du clergé ou de la République, ou leur statut public de lieux du pouvoir les exonèrera-t-il des bas de contention ?

Allons, encore un effort collectif pour rectifier les incorrections thermiques de la culture et de l'histoire et la pertinence normative nous conduira sous peu dans le paradis des rêves à température constante.

Jean-Paul Cassulo
Président du Conseil Régional de l'Ordre
des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur

LOGEMENT LOCATIF SOCIAL VERSUS PROJET URBAIN

Parler du logement social, c'est parler du logement sans distinction, c'est parler habitat, habitus, … société…
Le logement social est sans cesse vu sous l'angle du quantitatif, de ses règles de financement, de son corpus règlementaire, de son hypothétique amélioration performantielle en termes d'économie d'énergie, de réduction de charges, de gestion de la rotation de ses occupants, de ses conditions de réalisation, de dévolution de la commande, …
Mais d'une certaine manière, nous sommes toujours dans un débat de nature technique, voire technocratique ou bureaucratique… !
Loger des hommes reste une activité somme toute simple qui devrait être considérée comme noble et de la plus haute importance !
Or que ressentons-nous, architectes ou bailleurs … quand nous nous présentons pour réaliser des logements… toujours une forme de négativité chez nos interlocuteurs, administrations locales, élus, comités divers, associations, riverains, etc.
Comme si l'acte que l'on souhaitait accomplir constituait une pratique honteuse… !
Il est difficile de sans cesse se plaindre d'un déficit de logements, et de logements locatifs sociaux en particulier et par ailleurs, dans le même moment autant s'appliquer à créer des obstacles à la réalisation des projets…
Si le pourquoi construire des nouveaux logements répond à un besoin quantitatif à évaluer et à réévaluer sans cesse, le comment construire, la forme urbaine à produire, dans la perspective d'informer une société harmonieuse n'est jamais abordée… nous en restons toujours à une bataille de chiffres, de normes, de règles, … dans un champ techniciste se prêtant peu au partage… (ce qui est probablement recherché).
Car si tout projet de construction est aussi mal accueilli aujourd'hui, outre un malthusianisme diffus, inconscient, c'est l'absence de projets urbains, de dessin d'extension de ville ou de recompositions urbaines qui rend tout nouveau projet de construction somme toute assez illégitime, nous situant quasi automatiquement en position d'accusé…
Accusés de vouloir construire, accusés de vouloir déposer un Permis de construire, accusés de prétendre réaliser des logements pour pauvres, accusés de vouloir réaliser des logements pour riches, accusés de vouloir réaliser des logements de gamme moyenne… ainsi de suite…
Cette idée soumoise qui s'impose de plus en plus, relayée par de nombreux élus et/ou administrations locales, relayant certes des bribes d'opinion publique rend délicate notre action…
La somme des intérêts privés, aussi légitimes soient-ils ne sauraient dessiner une Cité pour tous ! et encore moins un mieux vivre ensemble !
La règle imposant dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) un quota de logements locatifs sociaux (en général 25% a minima) est aussi le moyen qui nous est donné de relier l'édification du logement locatif social avec l'édification de la ville…
Car ce qui importe, au-delà de construire pour telle ou telle catégorie de revenus, c'est de faire vivre tous les hommes ensemble… et donc s'impose à nous d'édifier une ville solidaire, dans ses effets sociaux, humains et culturels.
Pour que l'édification à laquelle nous procédons aujourd'hui soit pérenne, contrairement à l'édification des grands ensembles dans les années 70, il convient que chaque édifice produit participe à l'édification d'une ville à fort potentiel d'urbanité disponible pour tous, partagée entre tous.
La simple réponse quantitative à des besoins quantitatifs, souvent produite dans l'adversité, sans objectif de forme urbaine reconnue et partagée par tous, revient à reconduire les erreurs des grands ensembles… même si ces erreurs sont plus fragmentées sur le territoire… car l'accumulation de programmes de taille moyenne sans projet urbain fédérateur produira à terme, et plus rapidement qu'imaginé, les mêmes problématiques de déshérence urbaine que les grands ensembles voire même peut-être des difficultés supérieures.
Car pour que la Ville soit Ville, pour que l'urbanité s'implante, que des aménités urbaines soient ressenties par tous, encore faut-il que nous nous employions tous à les produire…
Car c'est de cela dont nous avons besoin, et c'est cette perspective qui serait de nature intégratrice pour les nouveaux projets de constructions, quelles que soient les catégories abritées.
Seul un projet urbain, composé, dessiné, lisible par tous est de nature à favoriser l'acceptabilité de nouvelles édifications de logements, quelles que soient les catégories sociales abritées.
L'hypothèse aujourd'hui, c'est que nous devons travailler ensemble, bailleurs et architectes, à rechercher les moyens d'insérer les nouvelles édifications dans un projet urbain, dans un projet de ville… nous devons l'exiger dans l'intérêt de la société, comme de la gestion raisonnable d'une ressource financière publique forcément limitée.
Nous devons aussi l'exiger afin d'édifier un patrimoine locatif qui soit également un patrimoine urbain durable et pérenne, notamment pour les bailleurs.
La suppression des COS est une injonction faite aux territoires de développer un projet urbain conformé et lisible par tous.
Ce qui est exigé, c'est de passer de l'abstrait, de l'arithmétique, du COS à la forme, au géométrique, au dessin de la Ville.
Car l'exigence qui nous est faite de passer de l'abstraction à la forme c'est en fait passer du quantitatif au qualitatif, au sens de l'urbanité.

Jean-Michel Battesti
Conseiller en charge de la doctrine
et de la déontologie

RÉNOVATION URBAINE ET HABITAT SOCIAL

Au sortir de la 2ème Guerre Mondiale, face aux besoins de reconstruction et à la très forte croissance démographique des villes, l'Etat, planificateur et puissant, débloqua, en direction des producteurs de logements, une Aide à la Pierre de nature à répondre à cette urgence.
Les terrains en périphérie des centres urbains, à la fois disponibles et peu coûteux, furent prioritairement investis pour réaliser des grandes opérations d'habitat social édifiées dans un temps très court.
L'efficacité des procédés constructifs privilégièrent le confort et l'habitabilité des logements. Des formes bâties caractéristiques (Tours, Barres, Plots, redents, etc.) furent édifiées dans un évitement certain des problématiques urbaines, repoussant à plus tard les difficultés à venir.
C'est ainsi que ces formes construites ont été rendues aujourd'hui responsables des difficultés actuelles, sans que le lien entre les difficultés sociales rencontrées et ces formes bâties n'ait pu être établi et sans un travail d'analyse des politiques publiques passées.
Or, consécutivement au premier choc pétrolier, le redéploiement en 1977 des aides de l'Etat se fit en faveur de l'Aide à la Personne et au détriment de l'Aide à la Pierre. Ce glissement eut des conséquences directes sur les centres urbains et plus encore sur leurs périphéries.
En effet, la suite de l'histoire est connue : la production de logements baissa très significativement.
Les centres anciens qui, à part quelques exceptions notables, n'avaient que peu profité de la dynamique d'après-guerre assistèrent un peu plus à la dégradation de leur patrimoine et à la paupérisation de leur population.
C'est surtout en périphérie que la situation se dégrada le plus : on assista à une concentration rapide et sans précédent de populations pauvres voire très pauvres dans les grands ensembles de l'habitat social et au départ des classes moyennes présentes jusqu'alors.
Ce phénomène aboutit à ce que l'on a désigné comme étant « la Crise des banlieues » (échec de l'intégration des populations immigrées, confrontations entre communautarisme et République, religieux et laïc, violences urbaines, déficit de contrôle territorial et épanouissement des trafics, etc.).
Au début du XXIe siècle, fut créée l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) devenue une véritable Cause Nationale pour endiguer ce processus de décomposition sociale et sociétale.
Son objectif était d'accompagner les projets urbains globaux en transformant les quartiers en profondeur, en créant des infrastructures et des espaces publics, en recréant de la mixité sociale dans l'habitat, tout autant que de la mixité des fonctions (commerces, activités économiques, culturelles et de loisirs).
Une alternative à l'urbanisme autoritaire des trente glorieuses s'est mise en marche avec pour perspective une ville idéale s'appuyant sur les principes de la mixité, du développement durable, de la gestion des déchets, de la qualité des espaces extérieurs et de la performance énergétique…
Elle privilégie des constructions de hauteur et d'échelle modestes, en évitant si possible trop de répétitivité des éléments d'architecture, ou plus largement tout ce qui pourrait renvoyer aux formes bâties existantes, au profit d'une certaine dérégulation esthétique, de nature à offrir une plus grande diversité des offres d'habitat, bien que génératrice de surcoûts pour les constructions…
À la différence de ces constructions des années 60/80 qui privilégiaient surtout le confort et l'habitabilité en proposant des systèmes distributifs la plupart du temps à logements traversants, l'attention portée par les équipes en charge de la Rénovation Urbaine, s'attache davantage à l'aspect extérieur de ces constructions et à leur prolongement dans l'espace public.
C'est plutôt l'idée de modifier radicalement les formes urbaines, de ré-urbaniser les quartiers tout autant que de « résidentialiser » les immeubles qui préside au renouvellement urbain de ces territoires trop longtemps délaissés.
Bien sûr, il semble judicieux de démolir pour permettre la création d'infrastructures, d'espaces publics, ainsi qu'une offre diversifiée d'habitat, mais pas de démolir de façon systématique, car ce qui est habitable doit être habité et, le cas échéant, réparé.
Car si le renouvellement de la forme urbaine participe du renouvellement urbain, il ne prend pas en compte les habitus et formes sociales existantes qu'il est tout aussi important de préserver et de réintégrer.
Pour cela, il convient de ne pas stigmatiser le bâti existant car cela reviendrait à stigmatiser du même coup ses habitants… Au contraire, les projets doivent renouer un dialogue avec cette architecture qui présente bien souvent plus de qualités que ce que l'on veut bien lui prêter, par comparaison avec la production actuelle de certains logements…
En effet, la rationalité des modes constructifs, la netteté des formes et ordonnances, la simplicité des signes d'expression sont autant de qualités à réintégrer dans les projets à réaliser.
Car si la réussite du renouvellement urbain doit passer par une mixité sociale retrouvée, celle-ci ne pourra pas s'opérer sans que ces territoires lourdement impactés soient durablement pacifiés !

François Averous
Conseiller de l'Ordre des Architectes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

COMPOSITION DU CONSEIL

Président
Jean-Paul Cassulo
Architecte DPLG à Avignon (84)

Vice-Président
Michel Benaïm
Architecte DPLG à Nice (06)

Vice-Président
Paul Wagner
Architecte DPLG à Gap (05)

Secrétaire général
Frédéric Pasqualini
Architecte DPLG à Saint Raphaël (83)

Secrétaire générale adjointe
Isabella Tallo
Architecte DAUP à Marseille (13)

Conseiller en charge de la doctrine et de la déontologie
Jean-Michel Battesti
Architecte DPLG à Marseille (13)

Trésorier
François Tourneur
Architecte DPLG à Marseille (13)

Trésorière adjointe
Sophie Nivaggioni
Architecte DPLG à Nice (06)

CONSEILLERS

Guillaume André
Conseiller
Architecte DPLG à Nice (06)

François Averous
Conseiller
Architecte DPLG à Marseille (13)

Xavier Babikian
Conseiller
Architecte DPLG à Marseille (13)

Françoise Berthelot
Conseillère
Architecte DPLG à Menton (06)

Bernard Brot
Conseiller
Architecte DPLG à Forcalquier (04)

Elisabetta Castellano
Conseillère
Architecte DFAUF à Nice (06)

Jean-Luc Coulomb
Conseiller
Architecte DPLG à Toulon (83)

Jean-Michel Fradkin
Conseiller
Architecte DPLG à Marseille (13)

Florence Loup-Dario
Conseillère
Architecte DPLG à Cavaillon (84)

Olivier Mathieu
Conseiller
Architecte DPLG à Toulon (83)

Olivier Mollet
Conseiller
Architecte DPLG à Marseille (13)

Pierre Ponzetto
Conseiller
Architecte DPLG à Marseille (13)

Camille Richard-Lenoble
Conseillère
Architecte DPLG à Marseille (13)

Jean-Luc Rolland
Conseiller
architecte DPLG à Marseille (13)

Véronique Toussaint
Conseillère
Architecte DPLG à Hyères (83)

Gérard Vollenweider
Conseiller
Architecte DPLG à Cannes (06)

LES SERVICES DE L'ORDRE

Directrice juridique
Françoise Loddo
04 96 12 24 02
francoise.loddo@croapaca.fr

Assistante juridique
Isabelle Bonnevalle
04 96 12 24 03
isabelle.bonnevalle@croapaca.fr
Permanence juridique les lundi et vendredi de 14h à 17h et mercredi de 09h à 12h

Chargée du tableau
Anne-Marie Felder
04 96 12 24 04
annemarie.felder@croapaca.fr

Assistance et conseils assurance
Micheline Sanchez
04 96 12 24 01
micheline.sanchez@croapaca.fr

Chargée de Communication et de Gestion
Emmanuelle Fauvet
04 96 12 24 06
emmanuelle.fauvet@croapaca.fr

Assistante administrative et communication
Laura Lefèvre
04 96 12 24 07
laura.lefevre@croapaca.fr

Assistante communication
Claire Fernandez
04 96 12 24 08
claire.fernandez@croapaca.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
12, boulevard Théodore Thurner - 13006 Marseille
Tél : **04 96 12 24 00** - Fax : **04 91 42 71 78**
ordredesarchitectes@croapaca.fr
www.architectes-paca.org

LA LETTRE N°10
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Paul Cassulo
COORDINATION
Emmanuelle Fauvet
CONCEPTION GRAPHIQUE
André Frère

MAUVAIS ANNIVERSAIRE

Il est intéressant de lire dans les intitulés d'appel d'offre de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de logements sociaux, au paragraphe « type de procédure », la définition suivante : « Procédure ouverte ». Sans entrer dans les détails, la « procédure ouverte » prévue par le code des marchés publics (art 33) requiert de la part de celui qui la lance, le respect d'un cahier des charges extrêmement précis, faute de quoi au moindre manquement, celle-ci peut être exposée à un recours devant un tribunal administratif. Pour le maître d'ouvrage ce peut être le retour à la case départ. Pourquoi donc prendre un tel risque ?
La réponse se trouve dans l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 dite de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (pas du logement !) permettant aux bailleurs sociaux de s'affranchir du concours d'architecture et mettant en priorité l'utilisation de cette procédure. Cela permet au pouvoir adjudicateur de choisir l'offre économique la plus avantageuse, sans négociation et sur la base de critères objectifs, prédéfinis par le maître d'ouvrage. Nous en connaissons tous les conséquences (dumping sur les honoraires).

Donc, si nous avons bien compris, le 6 juin 2005, l'Etat et les bailleurs sociaux pensant que le dialogue avec les architectes était source de blocage, ont créé une dérogation à la loi MOP afin d'aller plus vite, de construire plus de logements sociaux, de qualité et pour moins cher. Quelle bonne idée !
En écrivant cette broutille, ce samedi 6 juin 2015, je constate que nous sommes donc en mesure, dix ans après, de fêter cette loi et d'apprécier la pertinence visionnaire de nos politiques et de leurs rédacteurs.

Vous avez dit « Simplification » !
En 2005, l'objectif était de construire cinq cent mille logements sociaux par an. Nous sommes en 2015, et les chiffres montrent que ce seuil n'a jamais été atteint. A cela se rajoute la crise économique, la rareté des terrains, les frénésies réglementaires, juridiques et administratives, qui ont fini de rendre absurde cette dérogation. Aucune étude à ce jour ne démontre son efficacité en termes de quantité, de gain de temps et de coût, bien au contraire. C'est un constat d'échec. N'y aurait-il pas un lien de cause à effet, Messieurs les Députés ?

Vous avez dit « amélioration » !

Bien que je sois surpris de voir encore certaines opérations de valeur, portées à bout de bras par des architectes sous-valorisés et à bout de force dans la majeur partie des cas, la production de logements sociaux continue de souffrir du manque de concertation avec les architectes. Cela a pour effet de priver les usagers de nos capacités d'invention, de recherche et de créativité, ancrées au cœur de notre métier, et de nous faire rater la transition énergétique, rater le train de l'innovation, rater les solutions en matière de bio-climatisme, rater le bien-vivre ensemble dans un environnement urbain et architectural de qualité et non stéréotypé.
Dix ans de mutisme, il est peut-être temps de renouer le dialogue car la maison brûle !

Olivier Mathieu
Conseiller de l'Ordre des Architectes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

TABLEAU DE L'ORDRE

Le Conseil de l'Ordre,
Lors des séances du 17/04/15 et du 29/05/15
A procédé aux inscriptions
et radiations suivantes :

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

ARENNE Loïc	1986	DEA/HMO	libéral	04
MAFFRE DE LASTENS Anna-Gaëlle	1985	DEA/HMO	libéral	06
MARTIN-RIVIERE Antoine	1962	DPLG	associé	06
FEVRIER Nicolas	1976	DPLG	salarié	06
ARRIGHI Caroline	1989	DEA/HMO	libéral	13
BERNERON Julien	1978	DPLG	libéral	13
COMMINE Christelle	1984	DEA/HMO	associée	13
DERODE Ludovic	1981	DESA	libéral	13
MORO Stella	1988	DEA/HMO	libéral	13
NAUD Clélia	1988	DEA/HMO	associée	13
DUMON Charles	1950	DPLG	libéral	13
DORE Virginie	1984	DEA/HMO	libéral	83
BOYER Edith	1989	DEA/HMO	libéral	83
TUROLLA Franco	1957	DIUAV(1)	libéral	83
BERTIER Delphine	1967	DPLG	associée	84

INSCRIPTION SOCIETES

SARL AC+ ARCHITECTURE	13
SARL E&C	13
SARL FAVERE FREDERIC ARCHITECTE	13
SAS L'ATELIER DU CHÂTEAU ARCHITECTURE ET URBANISME	13
SARL MIND	13

RADIATIONS INDIVIDUELLES

BOUVIER René	1930	décès	06
ZUGMEYER Stéphanie	1970	radiation administ	13
BAJOLLE Jacques	1936	démission	13
LAFOND Marie	1983	démission	13
LAUGIER André	1952	démission	13
ROBINSON Paul	1943	démission	83
BRAUD Christian	1951	démission	84
MOUSHINE Ali Reda	1971	Transfert	hors région

RADIATIONS SOCIETES

SARL IMAGINE ARCHITECTURE ET URBANISME	13
EURL ATELIER POUZET	13

LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES,
RETOURS EN CHIFFRES SUR L'ÉDITION 2015 EN PACA

Les 12 et 13 juin 2015, plus de 1000 architectes en France ont ouvert leurs portes. Cette seconde édition en région PACA a été d'une grande richesse tant par la diversité des agences participantes que par la typologie et les motivations des 2500 visiteurs qui sont allés à la rencontre des architectes de la région.

L'ÉDITION 2015 EN QUELQUES CHIFFRES EN RÉGION PACA

- **83 agences ouvertes et prés de 200 architectes mobilisés sur tout le territoire**
- **10 institutions partenaires contribuant au programme des journées portes ouvertes**
- **150 panneaux annonçant l'événement**

- **5 parcours de visites dans les départements**
- **30 visites guidées de bâtiments**
- **40 activités différentes**

- **20 articles de presse**
- **6 interviews radio**
- **3 reportages réalisés par les télévisions régionales**

… et des visiteurs toujours très satisfaits.

LA FORMATION CONTINUE EN RÉGION PACA

Le Conseil de l'Ordre des Architectes a initié une démarche de partenariat avec des organismes de formation afin de promouvoir une offre de qualité sur l'ensemble du territoire.
Cette dernière est conçue pour répondre parfaitement aux besoins exprimés par les architectes lors des deux études prospectives menées en 2014 et 2015 auxquelles plus de 400 architectes ont souhaité répondre.
La question des lieux de formation a, elle aussi, été traitée afin de permettre à 90% des architectes inscrits de disposer d'un lieu de formation à mois d'une heure de leur agence.
Les premières formations déployées sous l'égide du Conseil Régional ont été les Ad'AP, près de 100 architectes ont été formés, plus de 90 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de cette formation.
Le second semestre sera consacré au déploiement régional des modules FEE-BAT et à des sessions de formation consacrées au BIM.

LES AD'AP… LES ARCHITECTES DE LA RÉGION MOBILISÉS

Alors que l'échéance pour le dépôt obligatoire des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) approche, le besoin d'information pour les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) se fait de plus en plus sentir. Les architectes disponibles pour mener ces missions sont géolocalisés en se connectant à l'adresse www.adap.archi
Ce site permet d'accéder à l'ensemble des coordonnées des agences volontaires.

ARCHITECTURES EN LIGNE

www.architecturesenligne.org

En 2012, les acteurs de la promotion de la culture architecturale en Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont fédérés pour proposer au plus grand nombre de voir ou de revoir, dans un format court ou dans leur intégralité, le meilleur des conférences sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se sont tenues en région en créant une plateforme de diffusion « Architectures en ligne ».

Depuis sa création, Architectures en Ligne poursuit les objectifs suivants :
- diffuser la culture architecturale en la rendant visible et accessible en un clic ;
- capitaliser sur les nouvelles technologies pour toucher un public large ;
- démultiplier l'action de sensibilisation et de pédagogie autour de l'architecture ;
- faire vivre et promouvoir les événements régionaux ;
- devenir à terme, une base de données régionale de référence.

AUJOURD'HUI ARCHITECTURES EN LIGNE C'EST :

- Près de 90 000 vidéos vues.
- 50 vidéos de conférences disponibles.
- un public qui dépasse les frontières de la région PACA et de la France.

Plus de 120 pays sont représentés parmi les publics ayant consulté Architectures en Ligne.

DERNIÈRES MISES EN LIGNES :

- «PAYSage et CADRage», Atelier Comte et Vollenweider,
- «Opération Tétrodon, un habitat mobile et modulaire», Conférence de Thierry Durousseau
- Les Universités d'Été de l'Architecture

CONFÉRENCES À VENIR :

- «3 Histoires de béton», Christophe Gulizzi, Rémy Marciano et Jacques Sbriglio
- «Leçons du Thoronet 2014 La Modernité du Thoronet», Henri Gaudin
- «La nouvelle scène Sud», 24 heures d'Architecture

PROCHAINES DATES DE LA MAV PACA

Maison de l'Architecture et de la Ville PACA
12, bd Théodore Thurner 13006 Marseille
Tél : 04 96 12 24 10
mav-paca@wanadoo.fr
www.ma-lereseau.org/paca/

EXPO ATELIER «JARDINER LA VILLE »
du jeudi 17 septembre
au vendredi 20 novembre 2015
Produit par la Cité de l'architecture & du patrimoine
Conçue autour d'une grande maquette manipulable d'un paysage urbain métamorphosé par la nature, cette exposition offre un aperçu des efforts et de l'ingéniosité que déploient les habitants pour rendre la ville plus « habitable » : jardins partagés, façades végétalisées, jardins sur les toits, fermes urbaines, aménagement de friches…

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2015 LE PATRIMOINE DU XXIe SIÈCLE, UNE HISTOIRE D'AVENIR
Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015
Visites commentées de la faculté des sciences Saint-Charles et de son campus.
Sur inscription auprès de la MAV - par email uniquement : mav-paca@wanadoo.fr

CONFERENCE DE DOMINIQUE BEAUX, ARCHITECTE SUR « ALVARO AALTO ET REIMA PIETILA FINLANDE ARCHITECTURE ET GENIE DU LIEU »
Jeudi 24 septembre 2015 à 19h

FESTIVAL IMAGE DE VILLE A AIX-EN-PROVENCE
les vendredi 13, samedi 14
et dimanche 15 novembre 2015
imagedeville.org

Ballades urbaines à Fréjus ©F. Pasqualini

Affichage urbain à Menton © F. Berthelot

Conférence de presse, Nice ©croapaca

Architopia, Sausset -les-Pins ©architecte

Conférence de presse, Embrun ©croapaca

Syndicat des architectes, Avignon ©F. Loup-Dario

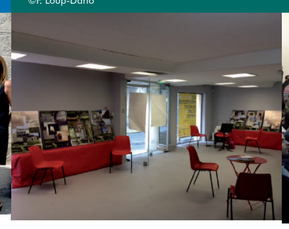

Conférence de L'atelier Comte et Vollenweider ©croapaca

Atelier Kapla ©mavpaca

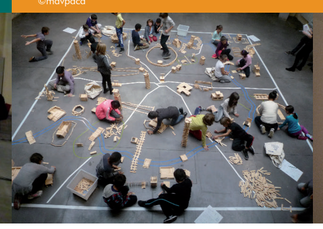

Exposition AJAP 2014 ©mavpaca

ORDRE DES ARCHITECTES
LA LETTRE
DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES COQUELICOTS - LOGEMENTS SOCIAUX A SIMIANE-COLLONGUE
Année : 2013
Surface : 890 m²
Maître d'ouvrage : Famille et Provence
Architecte : Antonio Da Silva-Ascenção
Bureau d'étude technique : COPREVA
Coût HT des travaux : 1 400 000 euros

Photographie / bois et métal © Christian Michel